

L'ordre de la générosité

Autor(en): **M.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **2 (1888)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALPHABÉTIQUES

HERALDIQUES

ET

SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLIÉES À NEUCHÂTEL PAR MAURICE GRIPET, HERALDISTE

N° 23.

1888.

Novembre.

L'Ordre de la Générosité.

Nous avons parlé en décembre 1887 de cet ordre, peint à l'ancienne Salle des Etats, sous forme d'un disque circulaire d'or chargé d'une croix pattée de sable; dès lors un des journaux héraldiques néerlandais pose une question au sujet de cet ordre; nous avons reçu de deux de nos abonnés les renseignements suivants. M. Ed. de Bury nous communique ce qui suit:



Fig. 264.

„Ordre de la Générosité, fondé en 1665 pour le mérite militaire, par le Prince Charles Emile de Brandebourg; étendu pour le mérite civil en 1685.
 „Réorganisé par le Grand Frédéric en 1740, à la fois pour le mérite civil et militaire, et par Frédéric Guill. III en 1810, comme Ordre du Mérite militaire, et par Frédéric Guill. IV en 1842 comme Ordre du Mérite civil, pour les savants et les artistes.”
 M. Albert Choisy, en nous transmettant un dessin de cet ordre (fig. 264), signale l'ouvrage de M. Perrot, dans lequel on peut lire:
 „Ordre de la Générosité, fondé en 1665 par le prince électoral de Brandebourg Charles Emile, qui en conféra la grande-maîtrise à son frère l'électeur Frédéric III, devenu premier roi de Prusse. L'ordre de la Générosité a cessé d'exister en Prusse depuis longtemps.” (p. 281.)
 Enfin un ouvrage anonyme de notre collection, intitulé „Blason ou Art Héraldique”, en donnant un dessin identique à celui de M. Perrot, dit ceci:
 „34. L'Ordre de Chevalerie de la Générosité.” (p. 23).

" Cet ordre fut institué en 1685 par Frédéric III, électeur de Brandebourg et
 roi de Prusse, lorsqu'il était encore prince électoral. Il donna à ces cheva-
 liers une croix émaillée d'azur, ayant pour devise ce mot: "Générosité".

M. F.

Documents pour servir à l'histoire des Armes & Couleurs de Neuchâtel.

La planche hors texte (fig. 265-266) jointe à ce
 N^o, contient :

1. Sceau de l'ancien Conseil d'Etat, avant 1848. Ce
 sceau, conservé aux archives de l'Etat est en argent & porte en légende:
 SIG. CONSILII STATUS NEOCASTELLENSIS.
2. Sceau actuel du Grand-Conseil, en acier.

Succession des Seigneurs de la Dynastie de Neuchâtel.

Ulrich fut le premier et Cuno le second,
 Avec Bourcard, et Rol avec Mangold son frère,
 Ulrich 2 vient après, puis Raoul 2 de nom,
 Ulrich 3 suit, co-seigneur de la terre
 Et Berthold son neveu, de Raoul 3 le père.
 Ulrich 4 après eux, Amédée et Rollin,
 Louis, père d'Isabelle, et Varenne à la fin.

(Musée historique de Matile.)

Armes de Furstemberg.

(Voir Mars 1887.)

Une de nos abonnées nous écrit: " J'ai lu avec intérêt
 les divers cahiers de votre journal et je vous envoie copie d'un article sur les Com-
 tes et Princes de Furstemberg tel que je le lis dans la Nouvelle Méthode raisonnée
 du Blason, du P. Ménéstrier, mise dans un meilleur ordre, etc., Lyon 1770, p. 432:
 " Les Princes et les Comtes de Furstemberg portent d'or à l'aigle de queues,
 becqué, membré d'azur, qui sont les armes propres de la maison de Furstemberg,
 à la bordure ondulée d'argent et d'azur, prise des Armoiries de Blumain-Eck,
 dont la maison de Furstemberg hérita."

Ex-libris.

Comme suite à notre première série, nous donnons aujour-
 d'hui, les dessins des quatre ex-libris suivants :